

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Lundi 03 Novembre 2014

N° de la Séance : 1

Présidence : **M. NEYMANN**

Secrétariat : Mme MIDY

Séance levée à : **19h30**

QUORUM : 15

Membres présents : 23

Collège Jean RACINE

Le Principal

P.F. NEYMANN

Téléphone
02.41.39.13.92
Fax
02.41.39.17.92

Ce.0491645x@ac-nantes.fr

Rue du Stade
49170 St Georges sur Loire

N° et Nature des Questions traitées	Nombre de Feuilles	Réservé à l'Administration
I – Conseil d'Administration	3	
II - Organisations et Affaires financières	1	
III - Questions diverses	1	

Le Président :

Le Secrétaire,

Transmis à M. le Directeur Académique
Des Services Départementaux
De l'Education Nationale

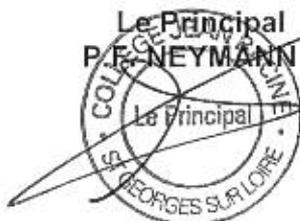
Transmis à M. Le Recteur
de l'académie de Nantes
Service de la vie scolaire

Le : 10/11/14

Le : 2014

Le Principal
P.F. NEYMANN

M. le Directeur Académique
L. Launay



Ordre du jour

Le président demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :
délégation de signature du Conseil d'Administration au Chef
d'Etablissement.

Contre : 0

Abs : 0

Pour : 19

L'ordre du jour sera donc :

I - Conseil d'Administration :

1/ Approbation du Procès Verbal de la séance du 07 Octobre 2014.

2/ Installations et commissions :

- Commission Permanente
- Commission Hygiène et Sécurité
- Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
- Commission Educative
- Conseil de Discipline
-

3/ Règlement Intérieur du CA pour information.

4/ Délégation de signature des conventions.

II – Organisation et Affaires Financières:

1/ Permanences Vacances

2/ Voyage à Rome

III - Questions diverses :

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Lundi 03 Novembre 2014

Séance n° : 1



Désignation	Présents	Emargement	
		Titulaires	Suppléants
Equipe de Direction de l'Etablissement	M. NEYMANN		
	Mme PLANCHAIS Mme GILLARD Mme NAU		
Représentant de la collectivité locale	M. GAUDIN		
Représentants de la commune (groupement de communes)	Mme JOUAN Mme CHRETIEN M. GENTILS		
Personnalité Qualifiée	Mme CAPELLE		
		Titulaires	Suppléants
Représentants des Personnels d'Enseignement et d'Education	Mme AUROY		
	Mme CARCENAC		
	Mme CHARRIER		
	Mme DENIEL		
	Mme GANDON		
	M. PETIT		
	Mme SOURICE		
	M. MONCELON		
	Mme PRINCÉ		
	Mme PAILLEY		
	Mme METAY		
Représentants des Personnels A.T.O.S.S.	Mme FRESNAY		
	Mme MAROLLEAU		
	Mme WILLIAMS		
Représentants des Parents d'Elèves	M. BAGNAUD		
	Mme CAIL		
	Mme DARET		
	M. ELAIN		
	Mme MIDY		
	M. ROSIER		
	M. TAILLEBOIS		
	Mme CHLEQ		
	Mme GANDON		
	Mme GILLIER		
	Mme GOURRIOU		
	Mme LEGOUPY		
	Mme MOTTIN		
Mme PRIOUR			
Représentant des Elèves	M. FLEURET V.		
	M. GOUX A.		
	M. QUENNET R.		
	M. CARRE L.		
	M. FABIoux N.		
	Mme GAY A.		

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : I CONSEIL D'ADMINISTRATION
Feuille 1/3

Ouverture de la séance N°1 du CA à 18h05. à 18h10 22 membres sont présents.

M. NEYMANN propose un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

I – Conseil d'Administration

- modification de l'ordre du jour avec ajout d'un point financier : délégation du Conseil d'administration au Chef d'Etablissement pour la signature des passations de marchés pour l'année 2014-2015.

Vote contre : 0 absence : 0 pour : 21

- Approbation du Procès verbal de la séance du 07 Octobre 2014 :

remarque des parents d'élèves : il n'était pas mentionné la demande faite, et l'accord de M. NEYMANN, pour la transmission des convocations par courriel à tous les membres, titulaires et suppléants (et cela n'a pas fonctionné à cette réunion). M NEYMANN précise que ce point a été oublié, mais qu'il renouvelle son accord : dorénavant les convocations seront bien transmises à tous.

Le PV est soumis au vote contre : 0 abstention : 0 pour : 22

- Installation des commissions :

M. Neymann fournit quelques explications sur les différentes commissions

Commission Permanente :

lieu de discussion pour préparer le CA. Par exemple pour préparer le budget : réunion de la commission permanente dans les jours qui précèdent. Elle est aussi obligatoire pour toute modification du règlement intérieur du collège (actualisation, mesure disciplinaire...).

Conseil de discipline :

Décide de sanctions pour actes graves (il s'en tient en général 2 à 3 par an au collège).

Commission éducative :

Peut être comparée à l'ancienne commission vie scolaire, pour traiter collectivement de la situation de certains élèves avant ou pour éviter un conseil de discipline.

Commission hygiène et sécurité :

Améliorer les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité au collège.

Commission éducation à la santé et à la citoyenneté :

Fonctionnement souple. Son objet est de voir ce qui peut être fait pour améliorer la vie dans l'établissement. C'est un organe favorisant les discussions et très adaptable, qui se réunit lorsque c'est nécessaire et qui peut inviter des personnes extérieures.

18h22 arrivée d'un représentant des parents.

Constitution des commissions :

Commission permanente :

Membres de droit : (4)

M. NEYMANN, Mme PLANCHAIS, Mme GILLARD et 1 représentant de la collectivité.

Enseignants : (3)

Titulaires : Mme AUROY, M. MONCELON et Mme DENIEL.

Suppléants : Mme PAILLEY, Mme SOURICE et M. PETIT.

Personnels ATOS : (1)

Titulaire : Mme FRESNAY

Suppléante : MME MAROLLEAU

APE : (3)

Titulaires : M. ROSIER, M. ELAIN et Mme MOTTIN.

Suppléants : Mme GANDON.

Elèves : (1)

Titulaire : Ainhoa GAY

Suppléant : Nathan FABIOUX

CESC : 2 titulaires par catégorie + invitations

Président :

M. NEYMANN

Enseignants :

Titulaires : Mme PRINCE et Mme CHARRIER.

Suppléants : Mme PAILLEY et Mme CARCENAC.

Personnels ATOS :

Titulaires : Mme WILLIAMS et Mme FRESNAY

APE :

Titulaires : Mme CHLEQ et M TAILLEBOIS

Elèves :

Titulaires : Valentin FLEURET et Robin QUENNET.

Commission hygiène et sécurité :

Président : M. NEYMANN

Membres de droit :

Mme GILLARD, Mme NAU, Mme PLANCHAIS et un représentant de la collectivité territoriale de rattachement.

Enseignants :

Titulaires : Mme PAILLEY et M. MONCELON.

Suppléants : Mme AUROY et GANDON.

Personnels TOS :

Titulaires : Mme WILLIAMS et Mme FRESNAY

APE :

Titulaires : Mme DARET et M BAGNAUD

Elèves :

Titulaires : Valentin FLEURET et Arthur GOUX.

Commune : Mme JOUAN (en qualité d'invité).

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : I CONSEIL D'ADMINISTRATION

Feuillet 3/3

Commission Educative :

Membres de droit :

M. NEYMANN et Mme PLANCHAIS et Mme NAU.

Enseignants :

Titulaire : Mme SOURICE.

Suppléant : Mme DENIEL.

Personnels ATOS :

Titulaire : Mme FRESNAY

Suppléante : Mme MAROLLEAU

APE :

Titulaire : Mme GOURIOU.

Suppléante : Mme CAIL

Elevés :

Titulaire : Arthur GOUX.

Suppléant : Valentin FLEURET

Conseil de Discipline :

Membres de droit :

M. NEYMANN, Mme PLANCHAIS, Mme NAU et Mme GILLARD.

Enseignants :

Titulaire : Mme AUROY, Mme PRINCE, Mme PAILLEY et Mme CHARRIER.

Suppléant : Mme CARCENAC, Mme GANDON, Mme METAY et M. PETIT.

Personnels ATOS :

Titulaire : Mme FRESNAY

Suppléante : Mme WILLIAMS

APE :

Titulaires : M. ROSIER et M. ELAIN

Suppléant : Mme MOTTIN.

Elevés :

Titulaires : Robin QUENNET et Arthur GOUX.

Suppléants : Valentin FLEURET et Lilian CARRE.

Une remarque de M. BAGNAUD sur le nombre de titulaires parents à la commission permanente qui serait de 4 le nombre est bien de 3 et est confirmé par le code de l'éducation art 421-37 à R 421.40.

- règlement intérieur du CA : le Conseil d'Administration possède son règlement intérieur. M le président en fait lecture. Il sera joint au présent document.
- Délégation du Ca au CE
Avec la réforme du cadre budget comptable, le CA peut donner délégation au CE pour passer des marchés et contrats qui s'inscrivent dans la limite des audits ouverts au budget et dont l'incidence financière est annuelle. Cela évite aussi de convoquer un CA pour chaque bon de commande.
Cette autorisation est renouvelée chaque année scolaire.

Vote contre : 0 absence : 0 pour : 23

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : II Organisation et Affaires financières Feuillet 1/1	
<p>II - Affaires financières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permanences vacances <p>Pour info le principe pour chaque début de vacances, l'établissement est ouvert au public les deux premiers jours : les familles peuvent ainsi être accueillies pour différentes questions administratives ou autres. Les personnels assurant ces permanences sont Mme NAU 20/21 Octobre, Mme GILLARD 22/23 Décembre, Mme PLANCHAIS 9/10 Février et M. NEYMANN 13/14 Avril.</p> <p>Pour l'été l'établissement reste ouvert jusqu'au 13 juillet 2015 et rouvrira vers le 18 Août 2015.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Voyage à Rome <p>3 votes sont nécessaires pour le séjour à Rome. Soumis au vote :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ principe du voyage 2/ l'acceptation de dons et legs. 3/ la participation demandée aux familles <p>Madame CARCENAC présente le voyage : Du 31 Janvier au 6 février : départ en car le samedi, retour le vendredi 06 février en soirée. Visite Rome baroque / Rome antique. Ostie : ville portuaire antique. Villa Adriana du côté de Tivoli s'il y a assez de temps.</p> <p>40 élèves latinistes participent au voyage (niveau 3^{ème}). Le choix a été laissé aux élèves car il y a d'autres voyages : Espagne et Jersey.</p> <p>Le nombre de participants annoncé par le professeur ne correspondant pas aux chiffres détenus par l'administration, M. NEYMANN demande une interruption de séance pour permettre le nouveau calcul de la participation aux familles sur une base de 40 contre 45 prévus.</p> <p>Sortie à 19h de 2 membres.</p> <p>Reprise de la séance.</p> <p>Les aides au financement pour les voyages viennent du FSE (pour les élèves ayant cotisé en début d'année), et grâce aux ventes diverses, du fonds social du collège (pour les familles qui en font la demande auprès de l'AS), du fonds de solidarité abondé par l'APE il y a quelques années.</p> <p>Principes du voyage : contre 0 abstention : 0 pour : 21</p> <p>Autorisation d'accepter les dons : contre 0 abstention : 0 pour : 21</p> <p>Participation des familles sur une base de 40 participants = 377.25 € contre : 0 abstention : 1 pour : 20</p>	

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : III Questions diverses
Feuillet 1/1

III - Questions diverses

Quel est l'objectif des groupes à 25 en sciences et en anglais ?

Réponse de M. PETIT et de Mme SOURICE enseignants : cela permet un meilleur accès aux manipulations (et sécurité). Plus d'échanges possibles. M. NEYMANN précise qu'il n'est pas envisageable d'avoir des demi-classes.

Serait-il envisageable de mettre les comptes-rendus du CA sur e-lyco ?

Oui cela pourra être fait. M. PETIT précise que l'APE peut avoir un onglet dédié pour mettre ses infos et documents.

Est-il possible d'apporter un goûter à la récréation ?

Oui, si ce n'est pas une préparation maison pour éviter les risques sanitaires (par exemple barre de céréales emballée, et en veillant à bien gérer les déchets).

La séance est levée à 19h30.

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Modification Ordre du Jour – ajout d'un point financier.

Séance n° 1

N° d'enregistrement : 1

Nombre de membres du CA29

Nombre de présents23

Quorum :.....15



Quorum non atteint =>

Le Conseil d'administration

Convoqué le 17.10.14

Réuni le 03.11.14

Sous la présidence de Monsieur le Principal du Collège

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation, article R421-25.

VU

Le Code de l'éducation et notamment les articles L.421-4, et R.421-20

Et

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte

La modification de l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :
- Délégation du Conseil d'Administration au Chef d'Etablissement pour la passation de marchés et signature de contrats.

Pièce(s) jointe(s)

Non

Oui

Nombre

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'Administration

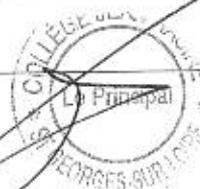
Nom : NEYMANN

Prénom : Pierre-François

Signature :

Date 10.11.14

Date de publication/ notification certifiant l'acte exécutoire 10.11.14.....



Académie de NANTES
0491645X
Collège Jean RACINE
Rue du Stade – 49170 ST GEORGES SUR LOIRE
Tel :02.41.39.13.92

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Approbation du Procès-Verbal Séance du 7 OCTOBRE 2014

Séance n° 1

N° d'enregistrement : 2

Nombre de membres du CA29

Nombre de présents23

Quorum :.....15



Quorum atteint

Le Conseil d'administration

Convoqué le 17.10.14

Réuni le 03.11.14

Sous la présidence de Monsieur le Principal du Collège

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation, article R421-25.

VU

Le Code de l'éducation et notamment les articles L.421-4, et R.421-20

Et

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte

le Procès verbal du C.A. du 7 octobre 2014 est adopté sans modifications.

Pièce(s) jointe(s)

Non

Oui

Nombre

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'Administration

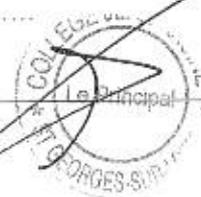
Nom : NEYMANN

Prénom : Pierre-François

Signature :

Date 10.11.14

Date de publication/ notification certifiant l'acte exécutoire 10.11.14.....



ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Séance n° 1.....

N° d'enregistrement : 3.....

Nombre de membres du CA29

Nombre de présents23

Quorum :15



Quorum non atteint => CA à reconvoquer le

Le Conseil d'administration

Convoqué le 17.10.14

Réuni le 3.11.14

Sous la présidence de Monsieur le Principal du Collège.....

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.421-10, L.421-14, R.421-20 et R.421-54
- le Code des marchés publics ;
- Vu le décret n°2012-1193 du 26.10.12 modifiant l'organisation administrative et financière des EPLE

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration donne délégation au Chef d'Etablissement du Collège Jean Racine de ST GEORGES S/LOIRE pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, et dont l'incidence financière est annuelle et ne dépasse pas les limites fixées à l'article 28 du CMP pour les marchés à procédure adaptée.

Pièce(s) jointe(s)

Non

Oui

Nombre

Libellé de la délibération : Cette autorisation permet, sauf encadrement spécifique, au Chef d'Etablissement de signer toute commande dans les limites :

- des crédits ouverts au budget
- des dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics relatives aux marchés à procédures adaptées.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Abstentions :0

.Pour : 23

Blancs :

Contre :0

Nuls :

Le président du Conseil d'Administration

Nom : NEYMANN

Prénom : Pierre-François.....

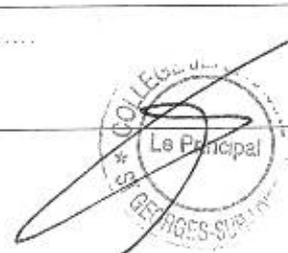
Signature :

Date 10.11.14

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 10.11.14.....

Date de publication

Date d'exécution :



ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Séance n° ...1.....

N° d'enregistrement : ...4....

Nombre de membres du CA 29.....

Nombre de présents23

Quorum :.....15



Quorum non atteint => CA à convoquer le

Le Conseil d'administration

Convoqué le 17.10.14

Réuni le 3 novembre 2014.

Sous la présidence de Monsieur le Principal du Collège

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.421-4, L.421-14, R.421-20 et R.421-54

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le principe du voyage scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

Non

Oui

Nombre

Libellé de la délibération

Autorisation est demandée au Conseil d'Administration d'organiser un séjour linguistique à ROME pour des élèves latinistes de 3^{ème}. 40 Participants sont prévus contre 45 annoncés initialement. Les dates du séjour sont les suivantes : Départ le 31 JANVIER 2015 – Retour le 6 FEVRIER 2015.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : ...21...

Pour :21

Contre :0

Abstentions :0

Blancs :

Nuls :

Le président du Conseil d'Administration

Nom : NEYMANN

Prénom : Pierre François

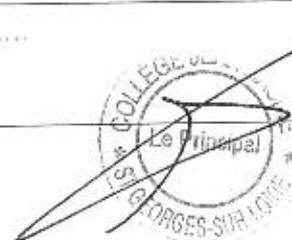
Signature :

Date 10.11.14

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 10.11.14.....

Date de publication

Date d'exécution :



ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : acceptation de dons et legs

Séance n° ...1.....

N° d'enregistrement : 5.....

Nombre de membres du CA29

Nombre de présents23

Quorum :.....15

 Quorum non atteint => CA à reconvoquer le

Le Conseil d'administration

Convoqué 17.10.14

Réuni le 03.11.14

Sous la présidence de Monsieur le Principal du Collège

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation, article R421-25 ;

VU

- le Code de l'éducation et notamment ses articles L.421-4 et R.421-20 ;

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Autorisation est demandée aux membres du conseil d'administration pour accepter les dons et legs éventuels affectés au voyage en Italie pour la période du 31 janvier au 6 février 2015.

Pièce(s) jointe(s)

Non

Oui

Nombre

Résultats du vote

Suffrages exprimés :21.....

Pour : 21

Contre :0.....

Abstentions :0.....

Blancs :0.....

Nuls :0.....

Le président du Conseil d'Administration

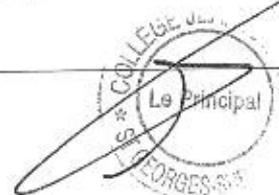
Nom : NEYMANN

Prénom : Pierre François

Signature :

Date 10.11.14

Date de publication/ notification certifiant l'acte exécutoire



ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Voyages scolaires

Séance n° ...1.....

N° d'enregistrement : ...6....

Nombre de membres du CA 29.....

Nombre de présents23

Quorum :15



Quorum non atteint => CA à reconvoquer le

Le Conseil d'administration

Convoqué le 17.10.14

Réuni le 03.11.14.

Sous la présidence de Monsieur le Principal du Collège

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.421-4, L.421-14, R.421-20 et R.421-54

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte le montant de la participation des familles pour le voyage en Italie du 31 janvier au 6 février 2015

Pièce(s) jointe(s)



Non



Ou

Nombre1..

Libellé de la délibération

- Le montant de la participation des familles est fixé à 377.25 € (trois cent soixante dix sept euros vingt cinq cents) sur une base de 40 participants.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Abstentions : 1

Pour : 20

Blancs :

Contre :0

Nuls :

Le président du Conseil d'Administration

Nom : NEYMANN

Prénom : Pierre François

Signature :

Date 10.11.14

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 10.11.14.....

Date de publication :

Date d'exécution :

Collège Jean Racine ST GEORGES S/LOIRE

Budget prévisionnel

VOYAGE Italie du 31.01 AU 06.02.15

Conseil d'Administration du

Chap (code): AP/0ITALIE

DEPENSES	
Déplacement	
AUTOCAR (devis AUDOUARD VOYAGES)	8 250.00 €
Hébergement	
Trinité des Monts : 39 € par nuitée repas inclus x 4 nuits	7 644.00 €
Visites	
Métro -	441.00 €
Visites	440.00 €
ALIMENTATION - REPAS	
Courses	850.00 €
Total	17 625.00 €

RECETTES			
Participation familles			
	<i>compte</i>		
40 élèves	377.25 €	c/706.7	15 090.00 €
autre(s)			
Subventions (demandées)			
Autres recettes			
Don FSE			950.00 €
Part accompagnateur collège			1 585.00 €
Total			17 625.00 €

Toute recette au c/ 756.8 doit être "couverte" (financée) par un Mandat sur un c/ 658.8

